



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **7**
TOTAL **47**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> M. Denis TOURNEMAINE, Maire Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe M. Joseph GLADY, Adjoint. - M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> - Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun. M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGERMANNE, Cons. Mun. M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SEYFRITZ
Mme Laetitia MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. Pascal BAUER	ayant donné procuration à Mme Sylvie ROECK
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Stéphanie SAOULIAK	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260430-DE-26-50-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS : MODALITES DEROGATOIRES DE DESIGNATION DES
DELEGUES**

N° 26-50

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les modalités de désignation des représentants auprès d'organismes extérieurs ;

CONFORMEMENT à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5711-1 , et dont la Communauté de Communes est membre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Nathalie EBENER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 4 mai 2026
- publication sur le site internet le : 4 mai 2026